

- **PRIX** : Tous les prix sont en dollars canadiens et sont sujets à un changement sans préavis. Ceux-ci sont valides 30 jours et budgétaires selon les informations reçues. Ceux-ci peuvent être revus selon la quantité réelle de matériel ainsi que les conditions de chantier.
- **MODALITÉS DE PAIEMENT** : Les modalités de paiements sont de de 50% à l'acceptation du devis, et 50% à l'installation. Aucune retenue possible.
- **COULEURS** : Des variations de couleurs sont inhérentes à la fabrication, dilution du produit et à son application. Des variations de couleurs, de finis ainsi que de textures sont inhérentes au produit Cemento et à son application à la main.
- **QUANTITÉ DE PRODUITS** : LHV Design ne se tient aucunement responsable de la quantité du matériel utilisé pour l'application du Cemento.
- **DÉPLACEMENT** : Dans le cas particulier où nos équipes se déplacent sur le chantier (déplacement programmé) et qu'une fois sur place, ils ne peuvent pas travailler dû à un retard de chantier, des frais de déplacement de 350 \$ + tx et des frais d'honoraires au taux de 95 \$ + tx pour chaque homme (comprenant le temps de déplacement et la perte de journée de travail) seront facturés et devront être honorés à la réception de la facture et ce, avant le prochain déplacement.
- **DÉLAIS** : Les délais sont toujours donnés à titre purement indicatif. Un retard dans l'exécution ne pourra en aucun cas donner lieu à des dommages intérêts.
- **RESPONSABILITÉ** : LHV Design décline toute responsabilité si nos matériaux ne sont pas utilisés conformément à nos instructions et nos conditions générales de pose et plus généralement dans les règles de l'art en usage.
- **APPLICATION** : LHV ne se tient aucunement responsable des bases sur lesquelles les produits sont appliqués. Une base instable, craquée, manquant de dureté, se désagrégant ou présentant tout autre problématique altèrera le résultat final du Cemento.
  - **Application murale** : les murs doivent être exempts de poussière, les joints tirés et ceux-ci doivent être pré-peints la même couleur que le Cemento.
  - **Application au plancher** : la surface doit être exempte de poussière, et le sol adéquatement préparé afin de recevoir la couche de micro-béton. Tout le mobilier doit être retiré. Des explications plus spécifiques vous seront données.
  - **Application mobilier** : le mobilier doit être exempt de poussière, sur une structure sans joint, creux, trous de vis ou clous. La structure doit être faite en HDF ou masonite ou plywood sélect. Les coins doivent être arrondis (environ 3/32")
- **GARANTIE** : Remplacement des produits en cas de défectuosité seulement.. L'application n'est pas garantie ni le temps d'installation.
- **RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : Le matériel, les concepts et la conception demeurent la propriété de LHV Design jusqu'au paiement complet de toutes sommes dues.
- **DÉCLARATION CCQ & CNESST** : pour les applications murale et de mobilier, l'application du faux-fini Cemento n'est pas assujettie à la CCQ et est appliqué par nos installateurs résidentiels.
- **FACTURATION** : Le client assume que cette facture est exacte, telle que l'entente de contrat écrit ou verbal, et ce, à moins que ce dernier avise, dans les cinq (5) jours de la date de facturation qu'il y a erreur. La présente facture fait suite à l'acceptation formelle et irrévocable, par la signature, par courriel ou par paiement, des termes de conditions de services & de vente. Si la facture est émise après une installation/réception, le devis fait office de contrat et doit être payé sans délai.
- **COMPTE ARIÉRÉ** : Tout compte arriéré sera remis à un avocat avec un frais minimal de 30%. La présente facture est payable sur réception lors de l'installation / réception sauf sur indication contraire. Des frais de retard au taux composé de 2% par mois (26,82% par année) sont exigibles si le paiement n'est pas reçu à la date indiquée dans la présente facture. Tout paiement refusé pour insuffisance de fonds entraîne une pénalité de 25\$.